

Réunion publique
Eau potable &
Assainissement collectif

Fleurey sur Ouche
27 janvier 2025



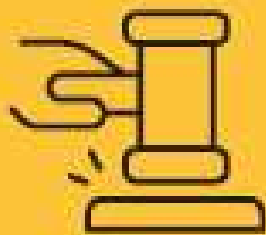
Communauté de Communes
Ouche et Montagne



Comment fonctionne la Communauté de Communes ?



Les **habitants** élisent des **conseillers municipaux**. Parmi eux, sont désignés les **conseillers communautaires**, dont le nombre dépend du nombre d'habitants de la commune.



Les **conseillers communautaires** examinent les projets inscrits à l'ordre du jour des conseils et se prononcent sur ceux-ci. Dans ce cadre, ils **votent les budgets** et **orientent les actions de l'intercommunalité**.



En amont, les **conseillers municipaux** participent aux **commissions thématiques**, qui traduisent les besoins des habitants en projets dans chaque domaine de compétence. Ils **suivent les actions engagées** et en **proposent de nouvelles**.



Enfin, le **bureau communautaire**, composé du Président, des Vice-Présidents et de 4 représentants du Conseil communautaire, **émet des avis** sur les projets que la Communauté de Communes souhaite engager.

Comment fonctionne la Communauté de Communes ?



Les élus communautaires

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS	
AGEY	Philippe	CHATILLON	Georges	LEVRAIS
ANCEY	Benjamin	VASSEUR	Benjamin	CURIE
ARCEY	Julien	ANDRZEJEWSKI	Franck	RAGONNEAU
AUBIGNY-LES- SOMBERNON	Jean-Philippe	MONTUELLE	Manuel	FAUSSOT
BARBIREY-SUR-OUCHÉ	Valérie	PAUPERT	Célia	BERNARD- DAUDIGNY
BAULME-LA-ROCHE	Raphaël	VEJUX	Hadrien	LEGRAS
BLAISY-BAS	Alain	LAMY		
	Thomas	DELLERY		
BLAISY-HAUT	Hubert	FEVRE	Louis	MIGNARD
BUSSY-LA-PESLE	Jean-Marie	DEBAS	Florence	BORDET
DREE	Paul	ROBINAT	Yann	FRANZINI
ECHANNAY	Laurent	STREIBIG	Jean-François	MURET
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Philippe	ALGRAIN		
	Elisabeth	COURTOIS		
	Jean-Pierre	PERROT		
	Céline	TRAMOY		
	Nicolas	PINOT		
GERGUEIL	Bernard	REYMOND	Jean	JUSTICE
GISSEY-SUR-OUCHÉ	Jean-Yves	JACQUETTON	Jean-Noël	LAMIDEY
GRENANT-LES-SOMBERNON	Jean-Luc	LECOUR	Daniel	MERCUZOT
GROSBOIS-EN-MONTAGNE	Jean-Paul	BOULERE	Françoise	WALCHER
LANTENAY	Patrick	SEGUIN		
	Bénédicte	ROSIER		

Comment fonctionne la Communauté de Communes ?



Les élus communautaires

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS	
MALAIN	Nicolas	BENETON		
	Arnault	LEMAIRE		
	Pascal	CHAUVENET		
MESMONT	Yves	MARTIN	Philippe	FORTIER
MONTOILLOT	Yann	GOBERT	Jean-Charles	DOLLE
PASQUES	Céline	VIALET	Alain	DUTHU
PRALON	Gérard	VERDREAU	Jean-Louis	MAILLOT
REMILLY-EN-MONTAGNE	Marc	CHEVILLON	Guy	GARROT
SAINT-ANTHOT	Michel	GROSSETETE	Jean-François	DAMONGEOT
SAINT-JEAN-DE-BŒUF	Michel	MERCIER	Michel	ROLLIN
SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ	Jean-David	LALÉVÉE	Marie-Josée	CHARRON
SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	André	MAILLOT		
	Marie-Catherine	BOURGEOIT		
SAVIGNY-SOUS-MALAIN	Géraldine	MEUZARD	Lionel	VOISINE
SOMBERNON	Michel	ROIGNOT		
	Régis	DALAS		
	Christine	EDOUARD		
	Sylvie	LAMY		
VELARS-SUR-OUCHÉ	Thierry	JEAN		
	Véronique	GRASSER		
	Jean-François	MICHEL		
	Michèle	BILLOIR		
	Hervé	POINTERAU		
	Nadine	BROIN		
	Jérôme	ASSEZ		
VERREY-SOUS-DREE	Laurent	LAMY	Jean-Paul	BOITTEUX
VIELMOULIN	Bernard	LEVOYET	Jean Paul	MORET

Comment fonctionne la Communauté de Communes ?



Le conseil d'exploitation eau/assainissement

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	
Fleurey-sur-Ouche / VP en charge du cycle de l'eau	Jean-Pierre PERROT
Prâlon	Jean-Louis MAILLOT
Sainye-Marie-sur-Ouche	André MAILLOT
Velars-sur-Ouche	Nadine BROIN
Agey	Philippe CHATILLON
Mâlain	Pascal CHAUVENET
Fleurey-sur-Ouche	Elisabeth COURTOIS
Baulme-la-Roche	Hadrien LEGRAS
Drée	Paul ROBINAT
CONSEILLERS MUNICIPAUX	
Pasques	Lilian BRENOT
Lantenay	Odile EDOUARD-GERVREAU
Bussy-la-Pesle	Louis-François PLASSA
Bussy-la-Pesle	Florence BORDET
PERSONNALITES QUALIFIEES	
Eau Bien Commun Ouche et Montagne	Danielle GUTIERREZ
Hydrogéologue	Carine VREL
UFC QUE CHOISIR	Philippe ROCHAIX
Animateur technique du Bassin du Serein – Mont Saint-Jean	Benoît GAUTHIER

Comment fonctionne la Communauté de Communes ?



Le Conseil d'Exploitation Eau/Assainissement

Il s'agit d'une instance consultée pour toutes les questions d'ordre général, intéressant le fonctionnement des régies eau potable et assainissement.

Sa consultation est obligatoire. Les membres sont désignés par le Conseil Communautaire et leur mandat prend fin en même temps que ce dernier.

Plusieurs sujets peuvent être abordés dans ce conseil : budget, travaux, gestion d'incidents exceptionnels, etc.

Le conseil d'exploitation permet aussi d'évoquer des sujets liés à l'environnement.

Comment fonctionne la Communauté de Communes ?



La commission eau/ assainissement/ Gemapi

COMMUNES	
AGEY	Alexandre DUFOUR
ANCEY	Benjamin CURIE
AUBIGNY-LES- SOMBERNON	Manuel FAUSSOT
BARBIREY-SUR-OUCHÉ	Noémie CHARASSE
BAULME-LA-ROCHE	Antoine DELACROIX
BLAISY-BAS	Alain LAMY
DREE	Nicolas DUPONT
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Francis BOUQUEREL
GISSEY-SUR-OUCHÉ	Jean-Marc BAILLY
LANTENAY	Bénédicte ROSIER
PASQUES	Lilian BRENOT
PRALON	Jean-Louis MAILLOT
REMILLY-EN-MONTAGNE	Guy GARROT
SAINT-JEAN-DE-BOEUF	Dominique GRIFFON
SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	Claude SCHILTZ
SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ	Jean-Antoine DOMATTI
SAVIGNY-SOUS-MALAIN	Lionel VOISINE
SOMBERNON	Gilles CANIPELLE
VELARS-SUR-OUCHÉ	Jean-François MICHEL
VERREY-SOUS-DREE	Jean-Paul BOITTEUX

Comment fonctionne la Communauté de Communes ?



Le Secrétariat eau - assainissement collectif – déchets ménagers

4 personnes avec pour missions :

- Actualiser les fichiers des abonnés aux services (ouvertures et clôtures des contrats)
- Traiter les demandes des usagers : modification du foyer ou préparation des livraisons de bacs pour les déchets, demandes de dégrèvement eau/assainissement
- Envoyer les courriers d'anomalies constatées lors de la relève de compteurs d'eau
- Préparer les factures (3 factures déchets par an, deux factures eau et assainissement collectif par an)



Le Trésor Public

- Impression et envoi des factures aux usagers
- Recouvrement des sommes facturées
- Poursuite des usagers en cas de non-paiement

Rappel



RESPIREZ, ÇA VA BIEN SE PASSER !



Au téléphone, par mail
ou à l'accueil,
LA SEULE RÈGLE
c'est le **RESPECT MUTUEL.**

Insultes, menaces et agressions
envers nos agents
sont punies par la loi.

“Respectons le personnel, soyons courtois”

Chiffres du secrétariat des services techniques

- **11 327 factures** émises par an
- **1 714 appels** traités par an (soit 8/jour avec un temps de communication moyen de 20 minutes)
- En période de facturation : 48 appels/jour avec un temps de communication moyen de 20 minutes
- 437 interventions chez les particuliers (soit 2/jour)



Les conversations téléphoniques avec les agents d'accueil de la CCOM seront dorénavant enregistrées afin de les protéger.

Exemple de message usager reçu



RETOUR À L'ENVOYEUR !!!

VOUS POUVEZ LA GARDER POUR VOUS VOTRE SALOPERIE D'EAU *PRÉTENDUE* POTABLE !!!

PLEINE DE SABLE, DE CALCAIRE MÊME PAS DISSOUT ET DE ROUILLE, QUAND CE N'EST PAS CARRÉMENT DE **MERDE** !!!

PARLER DE VOS TARIFS, DE VOS FACTURES... ET DE VOS PRIMES ??? MAIS QUELLE HONTE !!! VOUS ÊTES VRAIMENT SANS VERGOGNE !!!

VOUS VOUS EN FOUTEZ PLEIN LES FOUILLES, ÇA C'EST SÛR !!! ET C'EST ÇA QUE VOUS VOULEZ RACONTER À VOS CLIENTS ???

QUE VOUS ÊTES DES VOLEURS ? DES BANDITS DE GRAND CHEMIN ? DES GENS SANS FOI NI LOI ???

HONTE À VOUS !!!

À BAS TOUTES LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES INUTILES, BOUFFEUSES D'ARGENT PUBLIC, ENGRAISSEUSES DE PORCS !!!

À COMMENCER PAR LES CC !!! ET LA VÔTRE EN PREMIER !!! NOUVELLES FÉODALITÉS, NOUVEAUX FÉODAUX !!!

MILLE FOIS PIRE QUE CEUX DE L'ANCIEN RÉGIME !!!

L'EAU GRATUITE POUR TOUS, PARTOUT DANS LE MONDE !!!

ET SIGNE :

Buveur de vin !

Les régies Eau Potable et Assainissement Collectif



Afin d'exercer la compétence dans le domaine de la gestion de l'eau, la Communauté de Communes a constitué des régies en 2020, conformément à ses statuts.



Les régies sont habilitées à exercer l'ensemble des missions nécessaires à l'accomplissement du service public d'eau potable et d'assainissement collectif :

- 1 d'assurer la **production d'eau potable** qui s'exerce sur les réseaux et ouvrages d'adduction d'eau, du captage jusqu'aux réservoirs y compris les périmètres de protection, le **traitement d'eau potable, les ventes et achats d'eau** mais également **d'assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées** qui s'exerce au moyen des réseaux et ouvrages de transferts et stations d'épuration
- 2 de **garantir la protection de la ressource en eau**
- 3 d'assurer la compétence **distribution** qui s'exerce sur les réseaux et ouvrages de la distribution, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable aux usagers
- 4 d'assurer la **gestion clientèle de ce service**, incluant la facturation et le recouvrement des redevances du service
- 5 **de réaliser des travaux et des contrôles techniques** rendus nécessaires par ses interventions
- 6 de **procéder aux études nécessaires** à l'exercice de ces compétences
- 7 d'assurer la **gestion commerciale et la relation aux usagers**
- 8 de **gérer les tâches liées à la gestion des abonnés des services**, à l'exception du recouvrement des sommes dues assuré par le comptable public

Les régies Eau Potable et Assainissement Collectif



Afin d'exercer la compétence dans le domaine de la gestion de l'eau, la Communauté de Communes a constitué des régies en 2020, conformément à ses statuts.



L'objectif des régies est de :

- 1 de mieux connaître l'état, la nature, la fonctionnalité, l'adaptation aux besoins et la longévité probable de nos réseaux (canalisations et équipements annexes),
- 2 de prendre en main leur gestion directe, en pleine responsabilité au profit exclusif de la CCOM, sans organisme délégataire intermédiaire,
- 3 d'assurer une gestion strictement patrimoniale, dans l'intérêt de l'alimentation permanente en eau potable et de la protection de la santé des populations de la CCOM, actuelle et celles à venir,
- 4 d'inscrire cette gestion dans le contexte du changement climatique (raréfaction de la ressource en eau en période estivale) et de la nécessaire protection de l'environnement.

La tarification - eau potable 2024



Situation actuelle

1 Part AEP CCOM

Abonnement : 89 €HT/an pour **TOUTES** les communes du territoire rattachées à la régie

Consommation : 3.016 €HT/m³ pour **TOUTES** les communes du territoire rattachées à la régie (**harmonisation**)

2 Part AEP ORGANISMES PUBLICS (Agences de l'Eau)

0,412 €HT/m³ pour les communes (AERMC)

AGEY, ANCEY, ARCEY, BARBIREY-SUR-OUCHÉ, BAULME-LA-ROCHE, FLEUREY-SUR-OUCHÉ, GERGUEIL, GISSEY-SUR-OUCHÉ, GRENANT-LES-SOMBERNON, LANTENAY, MALAIN, MESMONT, PRALON, REMILLY-EN-MONTAGNE, SAINT-JEAN-DE-BŒUF, SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ, SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ, SAVIGNY-SOUS-MALAIN, VELARS-SUR-OUCHÉ

0,446 €HT/m³ pour les communes (AESN)

AUBIGNY-LES-SOMBERNON, BUSSY-LA-PESLE, BLAISY-BAS, DREE, GROSBOIS-EN-MONTAGNE, SAINT-ANTHOT, SOMBERNON, VERREY-SOUS-DREE, VIELMOULIN

3 Part AEP ETAT

5,5% de T.V.A pour **TOUTES** les communes du territoire

La tarification - eau potable 01/01/2025



Situation future

- 1 Part AEP CCOM :**
Abonnement : 89 €HT/an pour **TOUTES** les communes du territoire rattachées à la régie
Consommation : 3.522 €HT/m³ pour **TOUTES** les communes du territoire rattachées à la régie
- 2 Part AEP ORGANISMES PUBLICS (Agences de l'Eau) :**
0,531 €HT/m³ pour les communes (AERMC)
AGEY, ANCEY, ARCEY, BARBIREY-SUR-OUCHÉ, BAULME-LA-ROCHE, FLEUREY-SUR-OUCHÉ, GERGUEIL, GISSEY-SUR-OUCHÉ, GREMANT-LES-SOMBERNON, LANTENAY, MALAIN, MESMONT, PRALON, REMILLY-EN-MONTAGNE, SAINT-JEAN-DE-BOEUF, SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ, SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ, SAVIGNY-SOUS-MALAIN, VELARS-SUR-OUCHÉ

0,566 €HT/m³ pour les communes (AESN)
AUBIGNY-LES-SOMBERNON, BUSSY-LA-PESLE, BLAISY-BAS, DREE, GROSBOIS-EN-MONTAGNE, SAINT-ANTHOT, SOMBERNON, VERREY-SOUS-DREE, VIELMOULIN
- 3 Part AEP ETAT :**
5,5% de T.V.A pour **TOUTES** les communes du territoire

La tarification - Assainissement collectif 2024



Situation actuelle

- 1 Part ASSAINISSEMENT CCOM**
Abonnement : 80 €HT/an pour **TOUTES** les communes avec un réseau collectif
Consommation :
 - 0,95 €HT/m³** pour la commune d'ANCEY
 - 1,47 €HT/m³** pour la commune de BLAISY BAS
 - 1,68 €HT/m³** pour la commune de FLEUREY SUR OUCHE
 - 0,90 €HT/m³** pour la commune de GERGUEIL
 - 1,51 €HT/m³** pour la commune de LANTENAY
 - 1,32 €HT/m³** pour la commune de MALAIN
 - 1,74 €HT/m³** pour la commune de SAINTE MARIE SUR OUCHE
 - 1,98 €HT/m³** pour la commune de SOMBERNON
 - 1,98 €HT/m³** pour la commune de VELARS SUR OUCHE
- 2 Part ASSAINISSEMENT ORGANISMES PUBLICS (Agences de l'Eau) :**
 - 0,160 €HT/m³** pour les communes (AERMC)
ANCEY, FLEUREY-SUR-OUUCHE, GERGUEIL, LANTENAY, MALAIN, SAINTE-MARIE-SUR-OUUCHE, MALAIN, VELARS-SUR-OUUCHE
 - 0,185 €HT/m³** pour les communes (AESN) : BLAISY-BAS, SOMBERNON
- 3 Part ASSAINISSEMENT ETAT :**
10,0% de T.V.A pour **TOUTES** les communes du territoire

La tarification - Assainissement collectif 01/01/2025



Situation future

- 1 Part ASSAINISSEMENT CCOM**
Abonnement : 80 €HT/an pour **TOUTES** les communes avec un réseau collectif :
Consommation : 2,137 €HT/m³ pour **TOUTES** les communes (**harmonisation**)
ANCEY, BLAISY-BAS, FLEUREY-SUR-OUCHÉ, GERGUEIL, LANTENAY, MALAIN, SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ, SOMBERNON
VELARS-SUR-OUCHÉ
- 2 Part ASSAINISSEMENT ORGANISMES PUBLICS (Agences de l'Eau) :**
0,009 €HT/m³ pour les communes (AERMC)
ANCEY, FLEUREY-SUR-OUCHÉ, GERGUEIL, LANTENAY, MALAIN, SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ, MALAIN, VELARS-SUR-OUCHÉ

0,027 €HT/m³ pour les communes (AESN) : BLAISY-BAS et SOMBERNON
- 3 Part ASSAINISSEMENT ETAT :**
10,0% de T.V.A pour **TOUTES** les communes concernées



Référence à rappeler: **Votre référence d'abonné**

Adresse du lieu desservi: **Adresse du point de consommation**

Exp. SERVICE DE GESTION COMPTABLE
BP 17
21320 POUILLY-EN-AUXOIS

Destinataire de la facture

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUCHE ET MONTAGNE

Votre contact pour :

- La gestion des contrats
- L'émission des factures
- Contester le calcul d'une facture
- L'astreinte pour signaler un problème sur le réseau public

Comptable chargé du recouvrement

Service de gestion comptable

Votre contact pour le règlement des factures/en cas de difficultés de paiement

Horaires : lundi, mardi et jeudi 8h00 à 12h30

Historique de consommation

Votre consommation aux dates de relève réelles du compteur

15/05/2022 01/05/2023 09/11/2023 28/10/2024

IMPORTANT :

Le règlement de la facture est à effectuer dans un délai d'un mois à réception de cette dernière.

Référence de votre facture (date et numéro)

Facture du 15/12/2024

Référence: 2024-EA-00-XXXX

Eau et Assainissement

Consommation du 09/11/2023 au 28/10/2024

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

entre 2 relèves d'index de compteur

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

720 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) :

0,00587 €

Abonnement
Consommation

Votre consommation en m3 entre les 2 dates (dont estimation précédente). Au verso, volume réel restant à facturer.

Total de la facture

1 586,36

Montant total à payer

Prix total TTC. Correspond à la somme de la part abonnement et consommation (voir au dos).

Le prix indiqué tient compte de l'assainissement collectif, pour les 9 communes concernées (voir au dos).

En espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire, muni du présent talon, après d'un bonifié ou partenaire agréé (voir consultable sur le site WWW.BAPOTS.CO.UV.F REPORTALPAIEMENT).

PROXIMITE

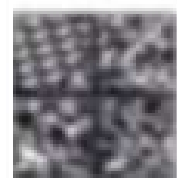
TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur :

Références :

Etablissement :

Talon à joindre en cas de paiement par chèque, reprenant les informations de la facture et le montant à régler.



Explication de la facture



Communauté de Communes
Ouche et Montagne

Explication de la facture

N° de série du compteur (2 lignes si changement de compteur)
Date du relevé / Type de relevé R (réel) et E (estimé)
Index lié à la relève / Consommation totale en m3

Facture du 15/12/2024 Référence: 2024-EA-00-37582

Si cette facture est calculée sur la base d'un index relevé, la consommation « estimée » de la précédente facture est déduite de cette facture.

N° série compteur	Relevé le	Type Relevé*	Index précédent	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m3
C07AE030073	28/10/2024	R	24001			24721	720
Consommation totale relevée							720
Consommation estimée déduite							-468
Consommation facturée (m3)							252

Volume réel restant à facturer

Détail de votre facture

Eau potable

Répartition de l'eau

	Prix au	Tranche	Quant Unité	P.U	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Part fixe CCOM (abonnement)	01/01/2023	Quantité facturée	184 jours	89,00000	44,87	2,47 (5,6%)	47,34
Part variable CCOM (consommation)	01/07/2023		252 m3	3,01600	760,03	41,80 (5,5%)	801,83
Collecte des eaux usées					539,29	53,93	593,22
CCOM (abonnement)	01/01/2023	en jours pour l'abonnement	184 jours	80,00000	40,33	4,03 (10%)	44,36
Part additionnelle CCOM (consommation)	01/07/2022		252 m3	1,98000	499,96	49,90 (10%)	549,86
Organismes publics					144,23	9,74	153,97
PRELEVEMENT DES AGENCES DE L'EAU	01/07/2023	et en m3 pour la consommation	252 m3	0,13235	33,35	1,63 (5,5%)	35,18
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	01/01/2022		252 m3	0,16000	40,32		
POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	01/01/2021		252 m3	0,28000	70,56		

Total de votre facture
Montant total à payer

1 488,42
1 488,42

1 Prix à la date de mise en vigueur de chaque prix. Les prix sont fixés par délibération du conseil communautaire.

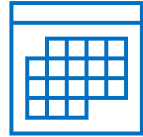
2 Prix unitaire HT : annuel pour l'abonnement, en m3 pour la part variable liée à votre consommation.
Abonnement : 89 euros HT/an. Exprimé en jours. Exemple : 184 (jours) x 89 (euros) / 365 (jours).
Prix du m3 : 3,016 €. Exemple : 252 (m3) x 3,016 (prix en euros du m3)
TVA : montant exprimé en euros (en gras) et détaillé sur les lignes du dessous

3 Organismes publics : Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie. La CCOM prélève 3 types de redevance, qu'elle reverse intégralement aux agences :

- Ressource en eau : la CCOM verse aux agences le prix au m3 pour le volume prélevé dans la ressource. Il existe un différentiel entre le volume consommé et prélevé, correspondant aux fuites. Ce volume doit également être payé à l'agence de l'eau : il apparaît dans la ligne « Part additionnelle ».
- Modernisation des réseaux : uniquement si vous êtes raccordé à l'assainissement collectif. Basée sur le volume d'eau consommé
- Pollution d'origine domestique : basée sur le volume d'eau consommé.

*Ancey, Blaisy-Bas, Fleurey/O., Gergueil, Lanteray, Mâlain, Ste-Marie/O., Sombornon, Velars/O.

La mensualisation des factures



La mise en oeuvre :

- La CCOM est un organisme public. **L'encaissement des recettes se fait par le Trésor Public. De ce fait les règles de mensualisation des factures sont différentes d'une société privée.**
- La mensualisation des factures d'eau potable et d'assainissement collectif est possible à partir de 2025 : **10 prélèvements le 8 du mois, de mars à décembre de l'année N et une facture de solde en février N+1**
- Après souscription, un plan de mensualisation est édité avec une **mensualité calculée correspondant à 75 % de votre facture annuelle précédente.**
- La mensualisation est possible par année calendaire avec un dépôt des dossiers en septembre de l'année N-1
- Les autres modes de règlement des factures restent en vigueur, sans aucune modification.

L'état du patrimoine d'eau potable

- Âge moyen des réseaux : 53 ans
- 20% ont + de 65 ans
- 59% ont + de 50 ans

Canalisation remplie de tartre - Commune de Remilly-en-Montagne



Prix moyen du renouvellement des canalisations

- De 150 000 à 250 000 € HT pour 1 km de réseau en campagne
- De 350 000 à 450 000 € HT pour 1 km de réseau en centre village



Canalisation corrodée - Commune de Mâlain

L'état du patrimoine d'eau potable

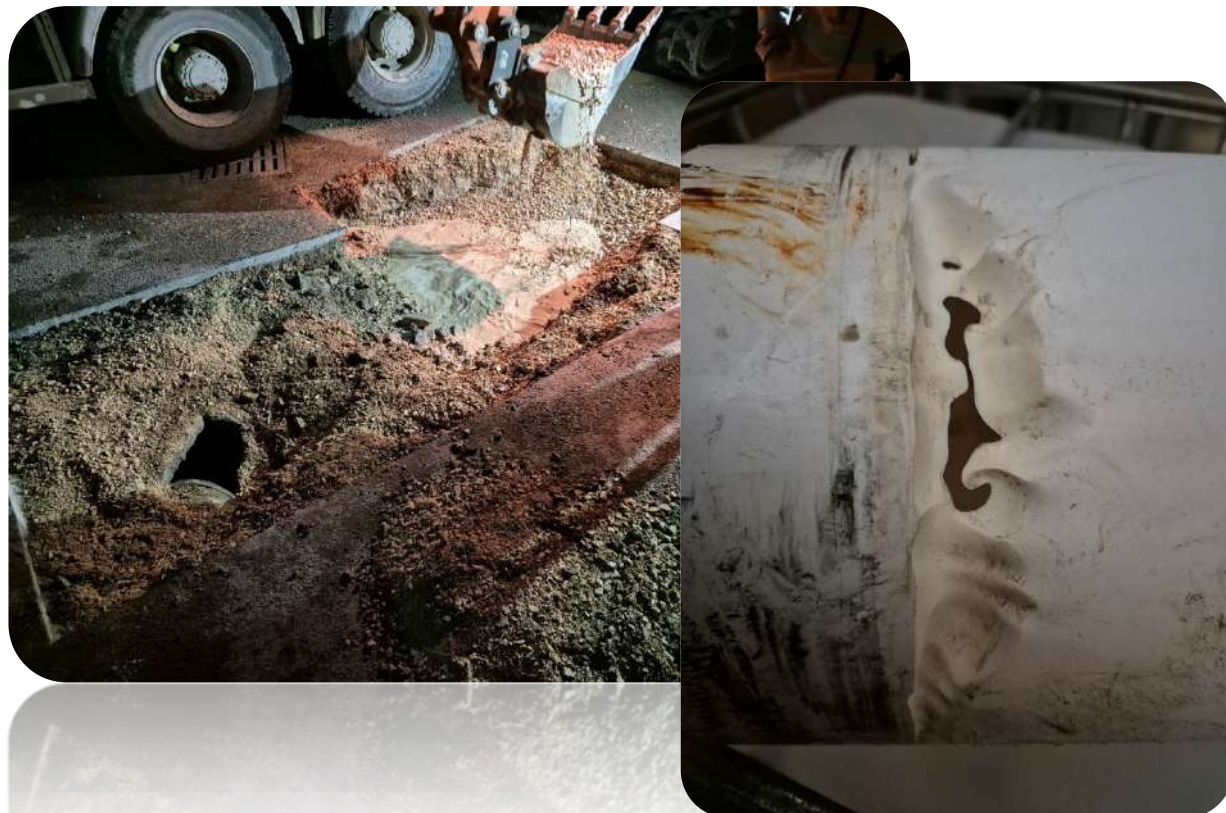


SUR LE TERRITOIRE (données 2023)

- Rendement : 67% (51% en 2021)
- Volume prélevé dans le milieu naturel : 944 181 m³ (1 061 417 m³ en 2021)
- Volume vendu : 565 520 m³ (534 984 m³ en 2021)
- Nombre de fuites : **86** soit **2 par semaine** (104 en 2022)
- Volume économisé avec la réparation des fuites : **1 895 664 m³/an** (1 219 392 m³ en 2022)



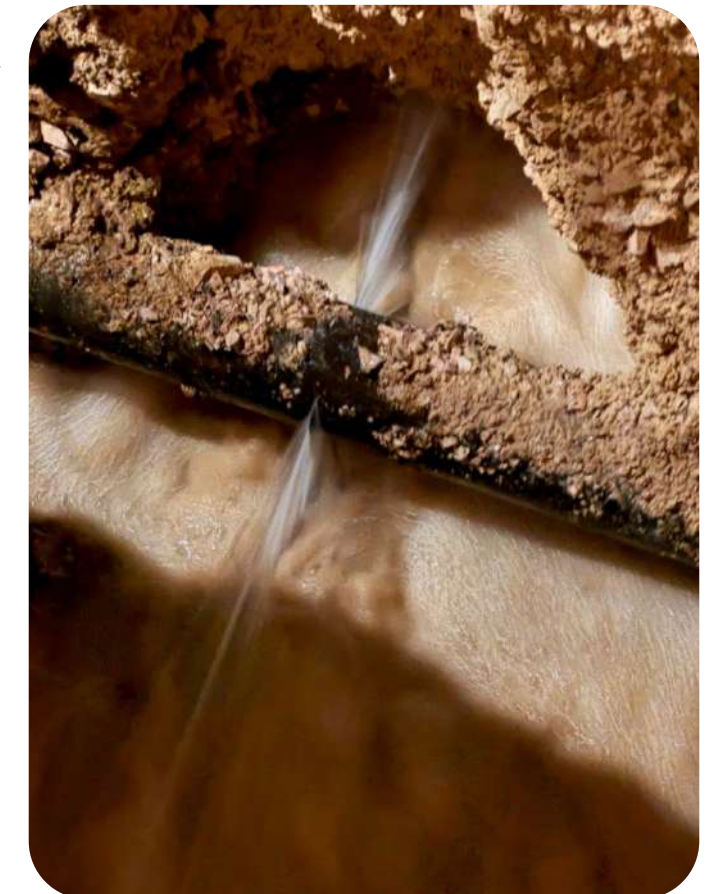
Commune de Fleurey sur Ouche



Commune de Blaisy-Bas



Commune de Mâlain



Récapitulatif investissements et travaux

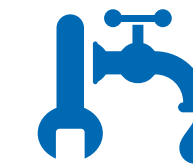


Les investissements fléchés sur le réseau d'eau potable font suite à la réalisation du **SCHÉMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE**, document de programmation en matière d'eau potable, finalisé en 2023.

Il comprend :

- un **descriptif détaillé et un diagnostic des ouvrages et équipements** nécessaires à la distribution d'eau potable et le cas échéant, à sa production, à son transport et à son stockage,
- Un **programme d'actions chiffrées et hiérarchisées** visant à améliorer l'état et le fonctionnement de ces ouvrages et équipements,
- Et, lorsque le taux de perte en eau du réseau s'avère supérieur à un certain niveau, un plan d'actions comprenant, s'il y a lieu, un projet de **programme pluriannuel de travaux** et d'amélioration du réseau.

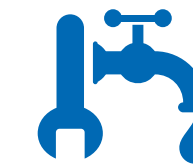
Récapitulatif investissements et travaux



Estimés à 9 M€ sur 2024-2029 (Soit 1,5 M€ par an)

Interconnecter des réseaux	3 373 205 €
Renouveler les réseaux suite à la détection d'antraquinone	2 786 000 €
Renouveler les réseaux avec des casses récurrentes	1 044 100 €
Réhabiliter les ouvrages de stockage	604 400 €
Renouveler les compteurs des abonnés les plus anciens	468 000 €
Construire et renouveler deux usines de traitement de l'eau	285 550€
Protéger les ressources	174 400 €

Récapitulatif investissements et travaux



Communauté de Communes
Ouche et Montagne

Renouveler les compteurs de sectorisation	123 400 €
Améliorer les stations de pompage	110 800 €
Optimiser les réseaux	34 500 €
Optimiser les pressions	34 500 €
Renouveler les branchements en plomb	30 000 €
Réaliser un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)	25 500 €



1 € de hausse de l'abonnement = 5 400 € de recettes

0,10€ de hausse du mètre cube = 56 552 € de recettes



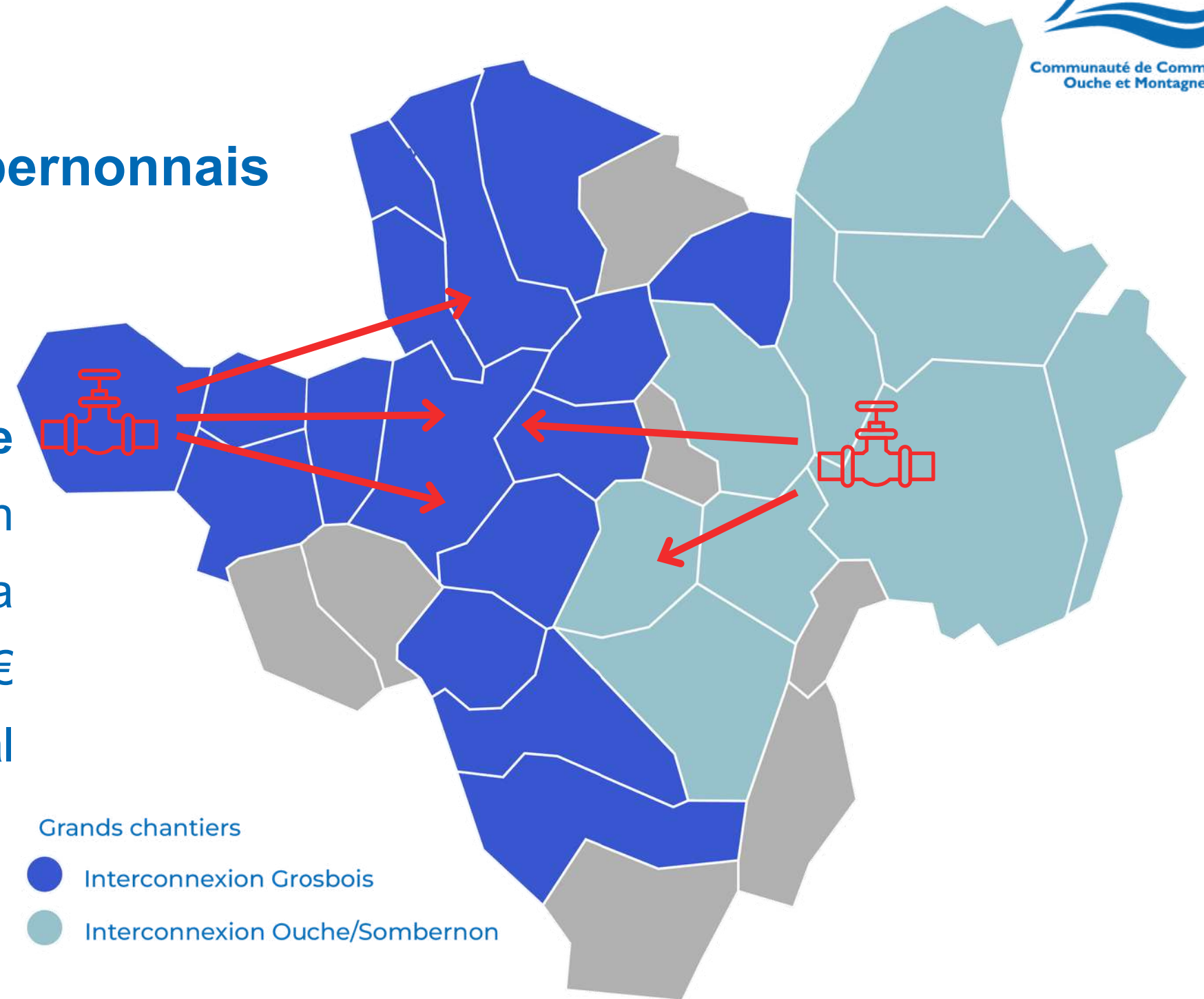
Grands chantiers



**Interconnexion Vallée de l'Ouche/Somberonnais
pour 2025 : 800 000 €**



**Interconnexion barrage réservoir de
Grosbois, création d'une usine de potabilisation
sur le barrage 500 000 € à la charge de la
CCOM Coût global du projet : 14 millions d'€
(financeurs publics dont Conseil Départemental
et partenaires)**



Chaque année : 1 M€

pour renouveler 3.4 km de réseau

L'état du patrimoine d'assainissement collectif



Le **SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT** collectif des eaux usées est un document de programmation en matière d'assainissement collectif (Finalisé en 2024).

Il comprend :

- un **descriptif détaillé des ouvrages de collecte, de transport et de traitement des eaux usées**. Ce diagnostic est très utile pour repérer les enjeux et les points à améliorer.
- des **mesures** de débit, de pollution, des **passages caméra**, des **tests de branchement** pour mettre à jour tous les défauts des installations d'eaux usées,
- un **programme pluriannuel de travaux** à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement.

(Réalisation Ste Verdi Ingénierie)

L'état du patrimoine d'assainissement collectif



*Test à la fumée
(Contrôle des branchements)*

*Mesures de débit et pollution
(Connaissance des niveaux de pollution)*



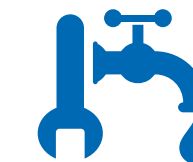
*Passage camera
(Connaissance de l'état des réseaux)*



*Investigations nocturnes
(Recherche des infiltrations de nappes)*



Récapitulatif investissements et travaux



Communauté de Communes
Ouche et Montagne



Estimation de l'investissement : 9 791 100€ HT sur 10 ans

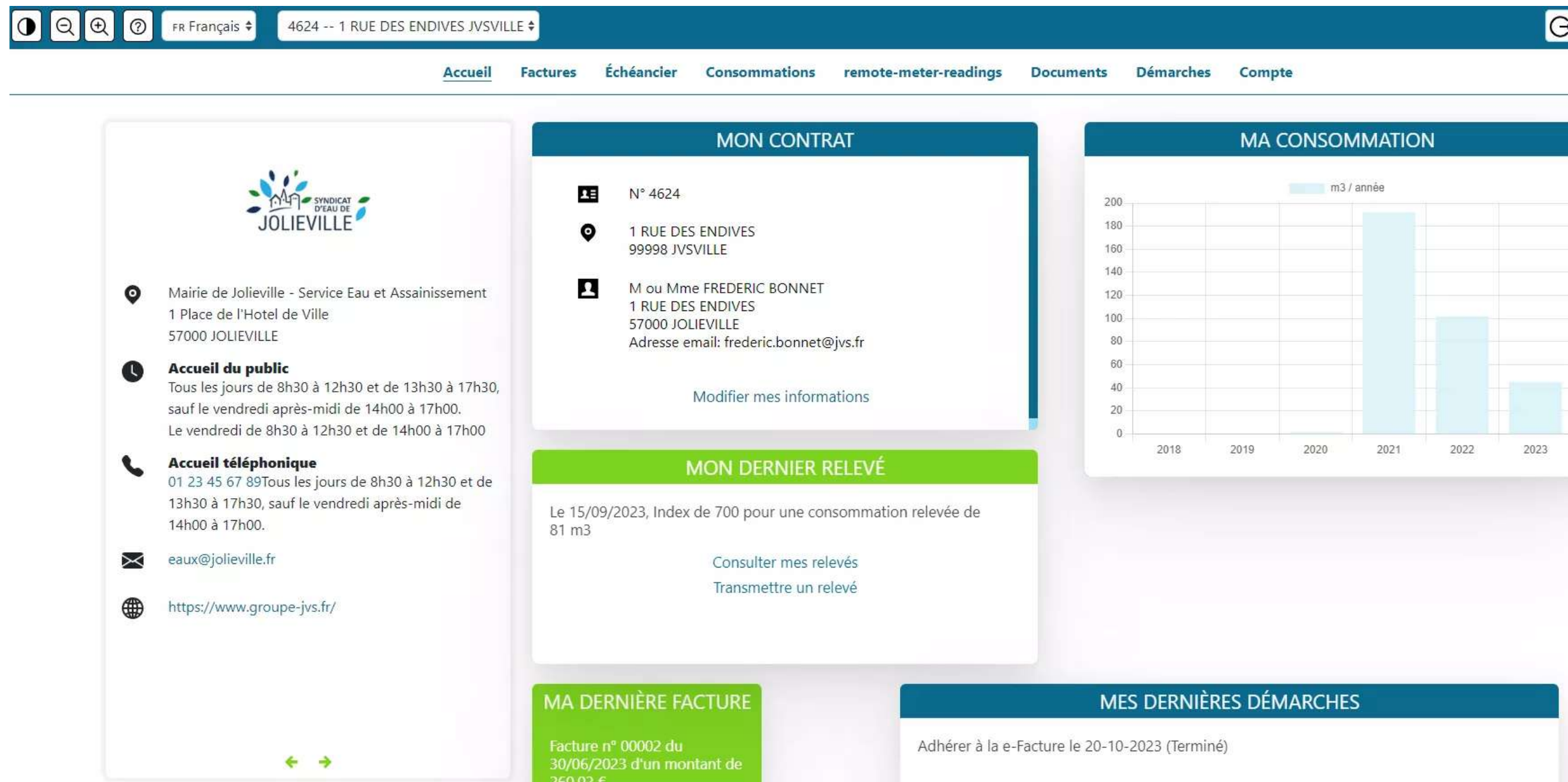
Réduction des infiltrations d'eau de nappe ou météorologique (chemisage des canalisations, reprise des regards, deviation des sources, ...)	3 782 000 €
Rénovation, extension et modification des stations de traitement des eaux usées (Lantenay, Blaisy-Bas, Ancy et Sainte Marie sur Ouche)	2 599 000 €
Mise en séparatif des réseaux communaux	2 460 200 €
Renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	799 900 €
Divers (Reprise de poste de refoulement, reprise branchement, ...)	150 000 €

La gestion des services avant 2021



Amélioration du service à l'attention des usagers

Déploiement d'un **PORTAIL USAGERS** (accès aux factures, à la consommation, ...) pour la fin de l'année 2025.



The screenshot shows a user portal interface for water services. At the top, there is a navigation bar with a search icon, a language dropdown set to 'FR Français', and a location dropdown set to '4624 -- 1 RUE DES ENDIVES JVSVILLE'. Below the navigation bar is a menu with links: Accueil, Factures, Échéancier, Consommations, remote-meter-readings, Documents, Démarches, and Compte.

The main content area is divided into several sections:

- MON CONTRAT**: Displays contract details for N° 4624 at 1 RUE DES ENDIVES 99998 JVSVILLE, managed by M ou Mme FREDERIC BONNET. Includes a link to 'Modifier mes informations'.
- MA CONSOMMATION**: A bar chart showing annual consumption in m3 from 2018 to 2023. The y-axis ranges from 0 to 200 m3. The data points are: 2018 (0), 2019 (0), 2020 (0), 2021 (190), 2022 (100), and 2023 (45).
- MON DERNIER RELEVÉ**: Shows the latest reading from 15/09/2023, with an index of 700 and a consumption of 81 m3. Includes links for 'Consulter mes relevés' and 'Transmettre un relevé'.
- MA DERNIÈRE FACTURE**: Shows the latest bill n° 00002 from 30/06/2023 for an amount of 260.02 €.
- MES DERNIÈRES DÉMARCHES**: Shows a completed action: 'Adhérer à la e-Facture le 20-10-2023 (Terminé)'.

On the left side, there is a contact information section for 'Mairie de Jolieville - Service Eau et Assainissement' with address, public and telephone reception hours, email (eaux@jolieville.fr), and website (https://www.groupe-jvs.fr/).

Temps d'échanges





Communauté de Communes
Ouche et Montagne

ouche-montagne.fr

